

Direction Générale Aménagement et Cadre de Vie

DIRECTION AMENAGEMENT URBAIN

Service Aménagement et habitat



Affaire suivie par Jean-Philippe GALLARDO

☎ : 05.57.93.65.91 - 📠 : 05.57.93.66.68

Email : jean-philippe.gallardo@mairie-pessac.fr

AU\Etudes et Projets\Le Pontet - 2012\Courrier

Réf : JPG/JPG n° 2013- 117-

C.S.  Dir. :  DG. :

Pessac, le 18 février 2013

GROUPE DE TRAVAIL PONTET

**Compte Rendu du
06 décembre 2012**

Présents : Monsieur VERDON (Adjoint au Maire), Monsieur HOFER (Adjoint au Maire), Monsieur DANJON (Conseiller Municipal), Monsieur LEREDDE (Directeur Général Aménagement et Cadre de Vie), Monsieur PIETTE (Directeur de l'Aménagement Urbain), Monsieur BARTHE (Directeur Mission Développement Economique), Madame TWARDO (Mission développement Economique), Mme ROCHE (Directrice Environnement et Cadre de Vie), Monsieur GALLARDO (Chargé de mission aménagement durable), Monsieur PINSOLLE (DT Sud), Madame CAILLEAUD (CUB DU), M. LARREZET (Président du syndicat de quartier Pessac Bourg), M. ROSE (syndicat de quartier Pessac Bourg), M. CANSIAN (syndicat de quartier Pessac Bourg), M. LESTYNEK (Président de la Fédération des quartiers de Pessac), Mme LAFON (Présidente du syndicat de quartier Sardine), M. BROICHOT (Architecte Urbaniste).



Monsieur VERDON remercie les personnes présentes. L'ordre du jour est de présenter l'étude préliminaire des espaces publics de l'Artigon, réalisée par la CUB Direction Territoriale Sud.

Il rappelle la tenue du Groupe de travail du 14 juin 2011 et la concertation du 29 juin 2011 pour l'écoquartier l'Artigon. L'esquisse de Monsieur BROICHOT avait été présentée au Groupe de travail.

Monsieur GALLARDO présente des photos de l'état actuel du site des futurs équipements publics : la station de tramway et la piste cyclable existantes, les parcelles en friche qui révèlent des atouts naturels et patrimoniaux que le projet veut mettre en valeur.

Il poursuit sur la présentation des objectifs du projet urbain du Pontet sur ce secteur : poursuite de l'axe convivial le long du tram vers Saige et création d'un cheminement entre les Parcs Razon-Pompidou et Camponac reliant ainsi Arago au Centre Ville.

Ces objectifs ont été transcrits dans l'esquisse réalisée par Monsieur BROICHOT ; celle-ci présentait un cheminement principal rectiligne et des cheminements secondaires pour découvrir le l'Artigon.

La place, quant à elle, servait à cadrer la station tout en maintenant une part importante d'espaces verts et en implantant des arbres.

Madame CAILLEAUD présente l'étude préliminaire. Le cheminement piéton le long de l'Artigon a été tracé en fonction des arbres existants. Au regard de l'enjeu de la zone humide détectée sur site, il sera mis en œuvre sous forme d'un platelage bois, de 2 à 2,5 mètres de largeur, surélevé du sol de 40 centimètres environ, et accommodé de chasses-roues en bordure.

Les cheminements secondaires sont réduits à l'essentiel aux endroits les plus intéressants du ruisseau. Pour ne pas provoquer des perturbations supplémentaires, ils seront aussi en platelage. Ils aboutissent à des emplacements plus larges accueillant un banc.

La place sera connectée à l'Eco-Quartier, en plus d'accompagner la station de tram. Elle sera traitée en espace partagé afin de maintenir la liaison cyclable Nord-Sud, d'assurer la collecte des déchets et l'accessibilité pompier. Celle-ci se fera, pour la partie nord de l'îlot F, par la traversée de la plate forme tram et une aire de retournement.

Madame CAILLEAUD présente les différentes coupes.

Monsieur PIETTE rappelle que les îlots ne seront pas clos. En conséquence, l'espace sera perçu en continuité avec l'espace public.

Monsieur LESTYNEK précise que l'appellation « du Lartigon » doit être respectée. Il estime que plusieurs bancs seront nécessaires, que des panneaux de sensibilisation sur le milieu naturel pourraient être mis en place et que l'aire de retournement pourrait être configurée en terrain de boule. Il ajoute, concernant la toponymie, que la dénomination des passages inférieurs de la voie ferrée devrait être complète en intégrant, pour le cas du passage Dulout les prénoms « Eugène et Marc ». Enfin, il s'interroge sur la façon dont seront éclairés ces espaces.

Mme ROCHE explique que le platelage sera surélevé pour la préservation de la flore et de la faune de la zone humide. Elle confirme que plusieurs bancs seront installés. Concernant la sensibilisation, celle-ci pourra être mise en œuvre de la même manière que les parcs éco-labellisés avec des totems, des cahiers en bois. L'éclairage sera un balisage du platelage par des diodes pour ne pas déranger le milieu naturel.

Madame LAFON rappelle la conclusion de l'enquête publique sur la dénomination « du Lartigon ».

Monsieur VERDON estime que c'est un débat mineur à l'échelle du projet d'aménagement.

Monsieur DANJON précise que la largeur de 2 m semble faible pour l'ensemble des usagers.

Monsieur PIETTE dit qu'il faut répondre à l'ensemble des contraintes et notamment environnementales.

Monsieur GALLARDO indique que le transit cycliste peut se faire sur l'avenue Chaumet du fait de la présence d'une bande cyclable.

Monsieur DANJON note que le marché Bourrec crée un afflux de personnes le dimanche. L'itinéraire doit être lisible.

Monsieur PINSOLLE indique que les liaisons cyclables seront maintenues.

Après avoir ajouté qu'un travail sera fait sur le cadrage de la place au Nord et sur le jalonnement, monsieur GALLARDO présente les modifications de l'éco-quartier de l'Artigon, liées au dépôt de deux permis de construire modificatifs par Icade et Aquitanis, sur les îlots B et F.

L'emprise des parkings de l'îlot B sera modifiée. Le fonctionnement en sens unique du parking souterrain avec deux entrées sera remplacé par une entrée et des circulations en double sens. Cela permettra de dégager la partie Sud-Ouest de la parcelle, de mieux assurer la pérennité des arbres à conserver et d'éviter tout impact sur le passage inférieur du tram.

Par ailleurs, le revêtement du deck central prévu en platelage bois, sera modifié en partie sur les espaces de circulation par du béton qualitatif (désactivé, balayé). Ces deux types de modifications s'appliquent aussi pour les îlots F et E. Les deux parkings enterrés sous les plots, retrouvent une forme et une organisation logique et compacte, à stationnement équivalent (2 places en plus sur l'îlot E).

Les conséquences sur le volet paysager sont multiples. Les arbres à planter dans les redents du parking sont déplacés sur la partie nord de l'îlot redevenue en pleine terre ; ce qui permettra de faire pénétrer le boisement humide du ruisseau plus au cœur de l'îlot. Sur l'îlot F, cela impacte 4 chênes, un petit pin parasol et un cerisier, qui seront compensés par des plantations sur la partie nord.

La solution compensatoire pour les eaux pluviales est modifiée. Les caissettes enterrées seront remplacées par des noues en bordure de l'îlot.

L'aspect architectural des deux îlots est aussi modifié. Ainsi, certains plots seront traités « en négatif ». Les plots recouverts de bois, auront des loggias et des attiques en béton blanc et, cinq des quatorze plots, auront des façades en béton blanc et les loggias et attiques seront en bois.

Aux questions de Mme TWARDO et M. BARTHE concernant le parking et l'accessibilité piéton des bureaux, il est répondu que des places sont réservées dans le parking souterrain du bâtiment de bureau et que les piétons cheminent au cœur de l'îlot.

Mme ROCHE note que l'accessibilité aux espaces verts est rendue possible sur les îlots et le cheminement de l'Artigon.

M. LESTYNEK s'interroge sur le maintien de l'accessibilité à la voie ferrée.

M. HOFER fait remarquer que celle-ci est dangereuse du fait de la circulation de trains à grande vitesse et de fret. M. PIETTE ajoute que même si la SNCF et RFF ont utilisé, par confort, l'accès par l'îlot B, il n'y a aucun besoin exprimé de la part de ces deux organismes pour une quelconque accessibilité.

A la question de M. LESTYNEK sur les suites données au projet de réseau de chaleur, M. GALLARDO répond que du fait d'un dimensionnement insuffisant à l'échelle de l'éco-quartier une étude de la CUB sur un secteur élargi (Pontet, Camponac, Arago, Saïge) est en cours.

M. VERDON rappelle que la réversibilité de l'éco-quartier pour accueillir un réseau de chaleur est assurée.

M. DANJON demande si un espace de jeux d'enfants est prévu.

M. GALLARDO répond que ce n'est pas prévu. Mme ROCHE précise qu'il y a un espace de jeux pour enfants rénové à proximité au Parc Razon.

M. VERDON rappelle que la ville n'implantera pas de jeux sur un espace privé. Il clôt la réunion à 19h30, en remerciant l'ensemble des invités pour leur participation.

Le Chargé de Mission
aménagement durable


Jean Philippe GALLARDO

